

Quelle que soit la taille de l'entreprise, FO aux côtés de tous les salariés

ÉLECTION TPE

DU 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024

assistantes maternelles

Le bilan FO : une amélioration des avantages sociaux

- Mise en place d'un salaire horaire de base conventionnel
- Réduction des jours non rémunérés pour absence d'enfants malades
- Augmentation des frais d'entretien, évalués à 90% du minimum garanti lorsque la durée de travail journalière est de 9 heures
- Augmentation de l'indemnité de rupture, calculée à partir de 1/80 des salaires bruts plutôt que de 1/120 des salaires nets et dès neuf mois de travail
- Prise en charge d'une partie du coût de l'abonnement à un service de transports publics ou à un service public de location de vélos (MAM)
- Mise en œuvre de la politique de professionnalisation de la branche avec 58 heures gratuites par an pour le plan de développement des compétences
- Mise en place d'actions permettant l'accès des salariés aux activités sociales et culturelles
- Mise en place d'une indemnité conventionnelle de départ volontaire à la retraite
- Prise en compte de l'ancienneté acquise par l'assistante maternelle au titre du contrat le plus ancien, toujours en cours en cas de fratrie
- Mise en place d'un délai de préavis de huit jours lorsque l'enfant est accueilli depuis moins de trois mois et en dehors de la période d'essai
- Rémunération de 10% en plus lors du travail d'un jour férié
- Mise en place d'une commission salaires impayés
- Doublement de la prime à l'installation qui passe à 1 200 euros

Nos revendications

- Prime pour le renouvellement de l'agrément
- Augmentation des salaires : coefficient à 0.400 et non 0.281
- Un compte-rendu doit être systématiquement effectué à chaque visite de la PMI et l'AM doit pouvoir le modifier et le valider
- Si un rendez-vous est demandé à l'AM à la PMI, il doit être accompagné d'un syndicat représentatif de la branche (deux contre un n'est pas acceptable)
- Les plaintes anonymes ne doivent pas être prises en compte contre l'AM
- Les avertissements doivent être retirés des dossiers passé trois ans
- Stop aux abus de pouvoir des puéricultrices
- Mettre en place des normes concernant les barrières, etc.
- Le droit à la déconnexion
- Bulletin de salaire par enfant en cas de fratrie
- Déclaration à Pajemploi dès la rupture du contrat de travail et non le 25 de chaque mois
- Le droit de retrait
- Augmenter la déduction par enfant à quatre Smic pour la déclaration des revenus
- Toute absence de l'enfant doit être rémunérée, même en cas de maladie
- Liste de maladies contagieuses de l'enfant pour un non-accueil afin de protéger l'assistante maternelle et sa famille
- Remise de la médaille du travail
- Maintien de salaire pour les élues en CCPD et pour le passage devant le jury lors de la VAE

Un site FO dédié aux assistantes et assistants maternels



Un problème , je contacte FO

NATIONAL

Marie-Claire Dufros

Secrétaire adjointe du
syndicat national FO des
emplois de la famille
mc.dufros@fgta-fo.org
06 79 14 95 62

BAYONNE

Union départementale
Force Ouvrière
centre municipal de
réunions
place sainte Ursule
05 59 55 04 54
udfo64@force-ouvriere.fr

PAU

Union Locale
Force Ouvrière
2 rue Louis Blanc
06 98 99 74 89
[contactfopau@
gmail.com](mailto:contactfopau@gmail.com)

OLORON

Union locale
Force Ouvrière
32 place Gambetta
05 59 39 28 79
udfojlb64orange.fr

MOURENX

Union locale
Force Ouvrière
Maison Pays de Lacq
06 46 31 22 50
nejibus@gmail.com

MAULEON

Union locale
Force Ouvrière
Centre Multi-Service
rue des frères
Barenne
06 46 31 22 50
ulfomauleon@gmail.com

DU 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024

Je vote



Élection dans les entreprises de moins de 11 salariés (TPE) et pour les salariés du particulier employeur du 25 novembre au 9 décembre

Voter **FO**, c'est simple, rapide et confidentiel.
Quelques minutes suffisent !



J'ai reçu un **courrier vert** envoyé par le ministère du travail.
Il contient mon **matériel de vote par correspondance** et
les informations me permettant
de **voter par voie électronique**.



Je vote en ligne

Je vais sur le site
election-tpe.travail.gouv.fr



Je clique sur le bouton « Voter »

Je m'authentifie avec mon identifiant de
vote et mon code confidentiel ou
avec mon identifiant FranceConnect.

Je choisis **FO** et je suis les instructions pour
valider mon vote.

Le tour est joué !

Je vote **FO** pour mes droits : ma convention collective, mon salaire,
mon temps de travail, mes congés, mes formations,
mes conditions de travail, ma protection sociale.

Je vote **FO** pour être mieux conseillé.

Je vote **FO** pour être défendu.

MA VOIX COMPTE ! JE VOTE FO !

Je vote par correspondance

Je détache le bulletin de vote présent
dans le courrier « vert ».

Je **noircis** à l'aide d'un **stylo noir** la case
correspondant à **FO**.

J'**insère** le bulletin dans l'enveloppe "T"
préaffranchie jointe au courrier.



Je la poste au plus vite.

Attention !

- Mon enveloppe doit être réceptionnée par
le ministère avant le 18 décembre.
- Dans le cas où je vote par internet et par
courrier, seul le vote par internet
sera retenu.

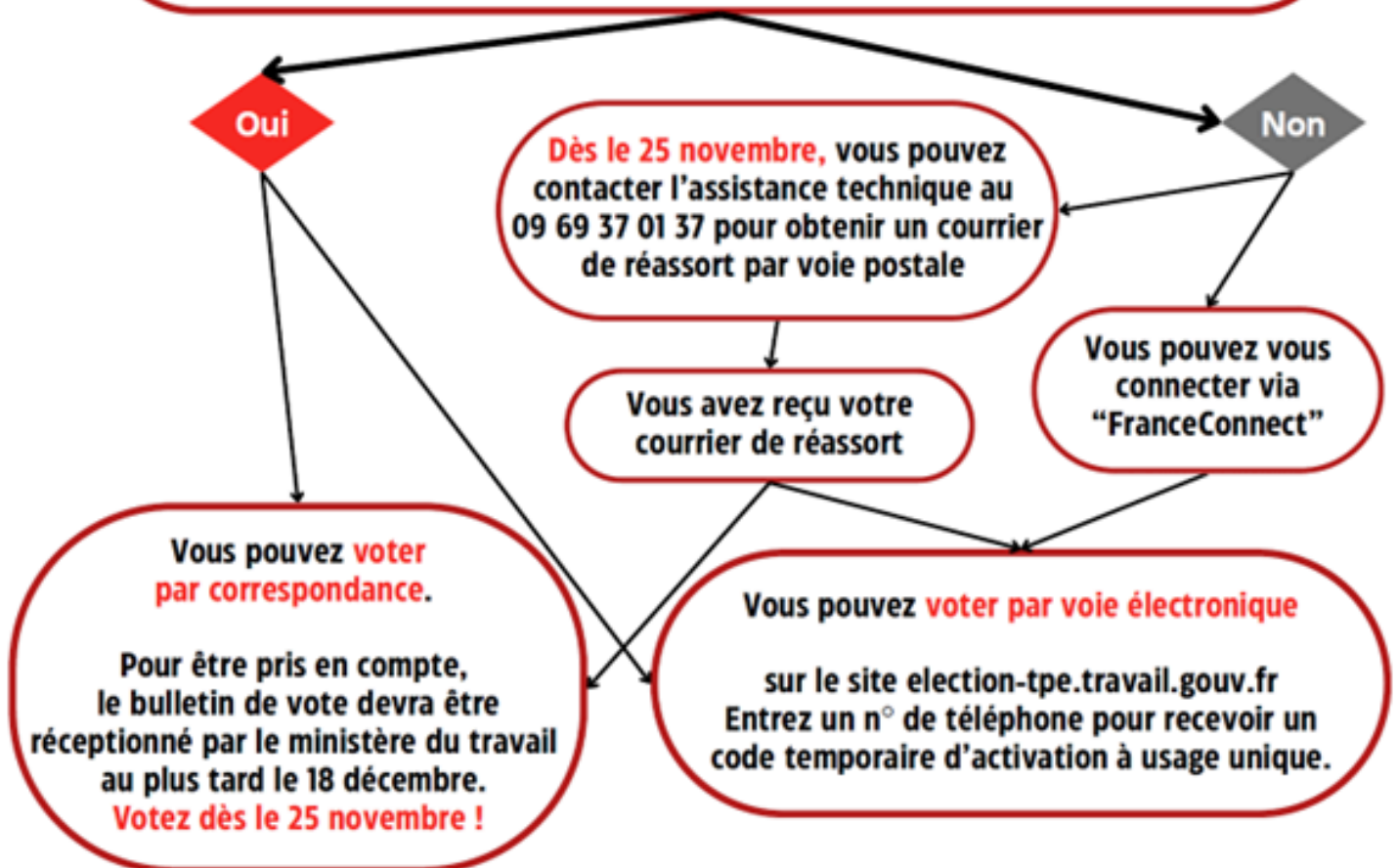


Élection dans les entreprises de moins de 11 salariés (TPE) et pour les salariés du particulier employeur

FO

Comment voter ?

Avant le 25 novembre, un courrier "vert" va vous être envoyé par le ministère du travail. Il contient votre **matériel de vote par correspondance** et les informations permettant de **voter par voie électronique** (identifiant + mot de passe).



DU 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE : JE VOTE !

Voter, c'est simple, rapide et confidentiel. Quelques minutes suffisent !

Je vote **FO** pour être mieux représenté.

Je vote **FO**, pour un syndicat qui négocie pour améliorer mes droits liés à ma convention collective, mon salaire, mon temps de travail, mes congés, mes formations, mes conditions de travail, ma protection sociale (régimes de prévoyance et de remboursement de frais de santé).

Je vote **FO** pour être mieux conseillé :

- pour mes droits en tant que salarié de TPE ou des services à la personne;
- sur les évolutions qui concernent ma branche professionnelle.

Je vote **FO** pour être défendu.

L'enjeu est important pour que vous soyez bien représentés.

VOTRE VOIX COMPTE ! VOTEZ FO !

